



Nouvelle loi sur les lunettes de vue

Actualité législative publié le **14/01/2018**, vu **2109 fois**, Auteur : [Droit financier](#)

Voici la nouvelle loi sur les lunettes de vue.

Agnès Buzin veut lancer les lunettes de vue 100% remboursées.

Des millions de français portent des lunettes de vue et ce chiffre devrait encore augmenter. Or, le nombre d'opticiens ne cesse d'augmenter au fil des années et les tarifs deviennent pour beaucoup de ménages inaccessibles.

Les offres actuelles de lunettes de vue

Il existe des milliers de marques de lunettes commercialisées par les opticiens en boutique ou sur internet. Les opticiens sont tous concurrents les uns des autres afin d'offrir au client la meilleure offre. Parmi les opticiens, certaines marques sortent du lot du fait de la qualité de leurs produits et de leurs tarifs.

C'est notamment le cas de la célèbre chaîne d'optique Optical Center qui a été élue récemment comme étant l'opticien préféré des français. Optical Center qui compte plus de 500 magasins a su s'imposer sur ce marché très concurrentiel.

La nouvelle loi de l'optique

Tous les porteurs de lunettes s'accordent à dire que cet accessoire leur est indispensable. D'un autre côté, beaucoup de personnes n'ont pas les moyens de se les offrir, si bien qu'elles doivent effectuer un crédit bancaire comme le note Mutec Shs spécialisé dans le rachat de crédit.

Le financement de [lunettes de vue par un crédit](#) est devenu courant.

Or, la ministre de la santé a lancé un projet de loi visant à rembourser à 100% l'achat de lunettes de vue.

Cette loi est en cours de négociation et pourrait bien aboutir lors des prochains mois. Si celle-ci est réellement mise en place, elle permettra à chacun de bénéficier des meilleures conditions pour acquérir ses lunettes.

Il faut à présent patienter afin que cette loi soit définitivement mise en place.